

## The Blockchain Group Convocation d'une Assemblée Générale Mixte des actionnaires le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Puteaux, le 26 octobre 2023.** The Blockchain Group (code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALTBG) annonce la convocation d'une Assemblée Générale Mixte (« AGM ») des actionnaires qui se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 10h00 au siège social de la société.

Cette AGM aura notamment pour objet d'entériner la nomination de Jean Philippe Casadepax-Soulet comme administrateur et de proposer aux actionnaires la nomination de deux nouveaux administrateurs Messieurs Lionel Rigaud et Jean-François Descaves. L'AGM aura également pour but de donner à nouveau des délégations de compétence au Conseil d'administration pour effectuer toute opération future sur le capital de la société et ainsi lui permettre de renforcer ses fonds propres tout en étant agile dans un contexte de marché qui pourrait être propice à des opérations de croissance externe.

L'ensemble de la documentation afférente à cette AGM sera disponible sur le site internet de la société dans les délais requis par la réglementation applicable.

Enfin, le groupe est actuellement dans une phase de restructuration, avec des changements importants qui demandent une analyse fine des éléments chiffrés du premier semestre 2023 avant leur publication. Ainsi, The Blockchain Group informe ses actionnaires que le Groupe communiquera ultérieurement sur ses résultats du premier semestre 2023.

### A propos de The Blockchain Group

The Blockchain Group est le leader français de la blockchain. Du conseil au services technologiques, en passant par la R&D, le groupe aide les entreprises à saisir l'ensemble des opportunités que présentent la blockchain, le web3, la Data Science et IA sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

EURONEXT Growth Paris

Mnémonique : ALTBG

ISIN : FR0011053636

Reuters : ALTBG.PA

Bloomberg : ALTBG :FP

Contact communication :

[communication@theblockchain-group.com](mailto:communication@theblockchain-group.com)